

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 juin 2007

**En exercice : ... 35**  
**Présents : ..... 31**  
**Titulaires : ..... 27**  
**Suppléants : ..... 4**  
**Pouvoirs : ..... 4**  
**Absents : ..... 4**

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le **11 juin 2007** pour la session ordinaire du **vendredi 22 juin 2007**.

L'an deux mil sept, le **vendredi 22 juin 2007** à **vingt heures trente**, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis au Foyer Rural de HAUT DU THEM, sous la **Présidence** de M. CUYNET Daniel, Président.

### Etaient Présents:

- Monsieur CUYNET Daniel, Président, M. LINDER Paul, Vice-président, M. DAGUE Alain, Vice-président, Mr BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, CARDOT Maurice, Mrs CLAUDEL Hubert, BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, POULMAR Gilberte, VALDENNAIRE Sylviane Mrs TOILLON Gérard, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs BRESSON Michel, SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGNEOT Bernard Mme FRESLIER Marie-Claire, M. CHATELOT Henri, MM. TACHET Jean-Claude, SARRE Vincent, NOEL Rémi

### Absents représentés par délégués suppléants :

- Mme JEANBLANC Odile qui donne pouvoir à M. COLNEY Daniel ;  
- M. GUERRE Christian qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger ;  
- M. PINOT Régis qui donne pouvoir à Mme SCHENEIDER Yolande ;  
- Mme MAIROT Marie-Ange qui donne pouvoir à M. DROVIN René ;

### Absents :

- Mrs PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, GROSJEAN Stéphane, BERTRAND Yves

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

En préambule, M. le Président donne la parole à Mlle Natacha FERRER et à M. Christian SCHWOEHRER, du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, responsables du dossier Natura 2000 Plateau des Mille Etangs.

Mlle FERRER confirme que l'ensemble des diagnostics (milieux ouverts, étangs et forêts) seront terminés pour l'automne malgré le départ de M. GUILBAULD. M. SCHWOEHRER lève les interrogations de M. le Président concernant le financement du volet forestier en expliquant que le PNRBV en prendra une partie à sa charge. Entre la finalisation du diagnostic et la signature du document d'objectifs, des opérations de communication sont prévues envers les élus locaux et les habitants pour bien faire comprendre la démarche Natura 2000.

Ces démarches sont d'autant plus nécessaires qu'il est encore indispensable de dissocier Natura 2000, démarche contractuelle sur la base du volontariat, des autres textes règlementaires en vigueur sur le territoire. M. le Maire de Servance regrette l'arrêté de protection de biotope pris récemment sur l'écrevisse à patte blanche même si cette mesure n'a rien à voir avec Natura 2000.

M. le Président tient également à souhaiter la bienvenue à M. Gaëtan LAB, technicien SPANC de la CCHVO depuis le 2 avril dernier.

### **GYMNASE DE ST BARTHELEMY : Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

M. Le Président rappelle que dans le cadre du projet de la réhabilitation du gymnase de Saint-Barthélemy, il y a lieu de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afin de recruter l'architecte fin août – début

septembre. Il rappelle également le planning prévisionnel du projet : dépôt des dossiers d'aides fin 2007 (Conseil Général + DGE, Contrat de Pays – Région). Le lancement de l'appel d'offres pour les travaux est prévu début 2008. Les travaux devraient débuter à l'été 2008). Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SEJOUR

M. Le Président expose qu'il y a lieu de délibérer pour fixer les différentes modalités d'application de la taxe de séjour suite à la délibération de principe adoptée le 26 janvier dernier. En préambule, il informe les membres du conseil qu'un courrier a été envoyé à tous les logeurs pour les informer de la démarche et que deux réunions publiques d'information ont été organisées les 24 et 29 mai derniers à Melisey et Servance. Environ la moitié des logeurs ont répondu présent.

Les principales modalités d'application de la taxe sont :

- Date d'institution : 01/01/2008
- Régime d'institution : taxe au réel
- Période de recouvrement de la taxe : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Date de recouvrement de la taxe : L'ensemble des logeurs disposent d'un délai de 20 jours à compter de ces échéances pour verser la taxe de séjour.
- Exonérations et réductions : Les exonérations obligatoires sont :
  - Les enfants de moins de 13 ans
  - Les fonctionnaires dans l'exercice de leur profession (sur présentation d'un ordre de mission)
  - Les mineurs en séjour, pendant leurs congés, dans des centres de vacances agréés
  - Les bénéficiaires d'aides sociales
  - Les personnes attachées aux malades dans les stations hydrominérales, climatiques et thermales.

Les exonérations facultatives retenues par le conseil sont :

- Toutes les personnes en déplacement professionnel, qu'elles soient fonctionnaires ou non

Les réductions obligatoires sont :

- Les membres des familles nombreuses qui se voient appliquer le même taux de remise que leur carte SNCF

- Tarifs de la taxe de séjour pour les logements classés

Catégorie des hébergements	Fourchette légale	Tarif retenu
Hôtels – résidences – Meublés 4 * et + (...)	0,65 € - 1,50 €	0,65 €
Hôtels – Résidences – Meublés 3 * (...)	0,50 € - 1 €	0,50 €
Hôtels – Résidences – Meublés 2 * - Village de vacances grand confort (...)	0,30 € - 0,90 €	0,30 €
Hôtels – Résidences – Meublés 1 * - Village de vacances confort (...)	0,20 € - 0,75 €	0,20 €
Hôtels – Résidences – Meublés classés sans étoile (...)	0,20 € - 0,40 €	0,20 €
Camping – Caravanages – Hébergements de plein air 3 et 4 * (...)	0,20 € - 0,55 €	0,20 €
Camping – Caravanages – Hébergements de plein air – Port de plaisance 1 et 2 * (...)	0,20 €	

- **Tarifs de la taxe de séjour pour les logements non-classés :**

Les logements non-classés devront appliquer un tarif de 0,30 € par personne et par nuitée.

Enfin, le Président rappelle que le produit de cette taxe pourrait atteindre 15 000 € par an et qu'il doit forcément être investi dans des actions de développement touristique. Le Conseil approuve ces différents points à l'unanimité.

### MISE EN PLACE D'UNE O.P.A.H.

M. Le Président rappelle que la Communauté de communes des Mille Etangs nous a sollicités en début d'année pour lancer une démarche d'OPAH sur notre territoire. En effet, l'ANAH considère le territoire de la CCME comme trop petit pour mobiliser des crédits suffisants. Le périmètre de l'OPAH serait donc étendu à l'ensemble des 3 communautés de communes des Vosges Saônoises plus la commune de Fougerolles.

La démarche d'OPAH peut être une bonne opportunité de continuer à améliorer la qualité du bâti sur notre territoire mais également répondre à des problématiques soulevées lors des réflexions relatives au contrat APPUI + : diminuer le taux de vacance des logements et augmenter le taux de logements locatifs. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROTECTION ANIMALE ET EXERCICE DE COMPETENCE

La délibération suivante concerne l'adoption du projet de schéma départemental de protection animale et la prise de compétence par la CCHVO.

Le 14 février dernier, le projet de schéma initié par le Pays Vesoul Val de Saône a été présenté. Il prévoit la création de trois zones à l'échelle du département (dont une à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises) qui comprendraient un refuge pour accueillir les animaux. Pour gérer les centres un syndicat mixte serait créé. Il regrouperait les différentes communautés de communes. Le coût prévisionnel de fonctionnement de la structure s'élève à 0,99 € par habitant. Aucune projection du coût des investissements n'a été avancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de rejeter la proposition de schéma départemental de protection animale et refuse de prendre la compétence « Protection Animale ».

### VALIDATION DU DIAGNOSTIC PLAN PAYSAGE

M. le Président expose qu'il convient de délibérer afin de valider le diagnostic Plan Paysage afin de passer à l'étape suivante, l'élaboration du plan d'actions. Afin de présenter la démarche et l'état des lieux dressé par le bureau d'études Ecoscop, trois réunions ont été organisées les 16, 23 et 30 mai derniers respectivement à Servance, Melisey et Fresse. Cet état des lieux, présenté au comité de suivi le 12 avril, a été validé par le comité le pilotage le mardi 19 juin.

Le Conseil Communautaire valide le diagnostic à l'unanimité.

### RAPPORT D'ACTIVITE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle les dispositions rendant obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et présente à l'assemblée le rapport d'activité 2006 ordures ménagères. Ce dernier n'appelant aucune remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

M. le Président, après avoir réuni les membres de la commission des ordures ménagères le 13 juin dernier présente les demandes d'annulation (pour un montant de 910 €) et réduction (pour un montant de 812.50 €) sur la facturation de la Redevance Ordures Ménagères 2007.

Le Conseil communautaire accepte le total des annulations et réductions d'un montant total de 1 732.50 €.

### OPERATION COMPOSTAGE

Le SYTEVOM a proposé à la CCHVO d'adhérer à l'Opération Compostage. Cette opération, d'une durée de 3 ans, se fait en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Général. Elle consiste à mettre à disposition du grand public des composteurs domestiques à bas coût (15 € par composteur). Le Conseil Communautaire approuve l'opération, accepte de s'engager dans une démarche de suivi et de communication autour de l'opération. Il sollicite enfin le SYTEVOM pour l'acquisition de 70 composteurs.

A ce jour, une parution dans la presse a été effectuée début avril. Une nouvelle opération de communication va être initiée par le biais du bulletin d'information du mois de juillet. Une campagne d'affichage en déchetterie est également prévue. 65 personnes ont déjà fait part de leur intérêt. Les premiers composteurs seront disponibles fin septembre.

### QUESTIONS DIVERSES

SPANC : M. LAB présente un compte-rendu de ses activités depuis son arrivée. A ce jour, 66 dossiers ont été ouverts (14 diagnostics de l'existant et 52 suivi de conception et de bonne exécution des installations neuves).

Des permanences dans les mairies sont programmées et ont déjà été effectuées. Il conviendra d'en faire un bilan pour évaluer la nécessité ou non de les poursuivre.

Cartes Communales : Toutes les communes auront débuté la procédure fin juin. Les dernières communes à démarrer sont Servance, Belmont et La Lanterne les jeudi 28 et vendredi 29 juin. 4 communes disposent déjà d'un pré-zonage : Saint-Barthélemy, Montessaux, Haut-du-Them et Belonchamp. Les trois autres communes (Fresse, Miellin et Ternuay) ont leur première réunion de travail sur le zonage dans les prochains jours.

M. le Président rappelle également qu'une réunion spécifique d'information envers les agriculteurs a été organisée en collaboration avec le bureau d'études TOPOS et la chambre d'agriculture afin d'arriver à concilier développement urbain et maintien de l'activité agricole dans l'élaboration de ces documents.

Contrat APPUI + : Le contrat APPUI + a été retiré de l'ordre du jour à cause d'un problème de compatibilité du projet Retrouvance avec la politique traditionnelle du département en matière d'hébergement. Un bureau aura lieu en juillet pour trouver une solution de remplacement. Ce bureau sera l'occasion de présenter la Convention Interrégionale de Massif vosgien et ses domaines d'intervention afin d'avoir tous ces éléments à l'esprit lors des débats.

Vu le Président, D. CUYNET